

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2009

DELEGATIONS SUPPLEMENTAIRES CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

En complément à sa délibération du 23 mai 2008 et pour la durée du présent mandat, le CONSEIL MUNICIPAL décide de confier au Maire la délégation :

- d'intenter au nom de la Commune de PELTRE les actions en justice et à défendre la Commune dans les actions intentées contre elle dans toutes les affaires et devant toutes les juridictions ;
- de passer les contrats d'assurance au mieux des intérêts de la Commune.

DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS
SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL AVEC LE CREDIT AGRICOLE

Le CONSEIL MUNICIPAL autorise le Maire à signer un bail commercial avec le Crédit Agricole pour la mise à disposition gratuite, pour une durée de 9 ans, d'un local communal situé dans le lavoir rue de Gargan et ce, en vue de l'exploitation d'un distributeur automatique de billets.

INDEMNITÉS DE BUDGET ET DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Pour 2009, le CONSEIL MUNICIPAL octroie au receveur municipal de Verny une indemnité de conseil de 100% et une indemnité de confection des documents budgétaires.

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le CONSEIL MUNICIPAL accepte l'allocation en non valeur de titres de recettes impayés entre 1998 et 2006 pour un montant total de 1.244,21 €.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve le renouvellement auprès du Crédit Agricole de la ligne de trésorerie sur 2010 pour un montant maximum de 400.000 €.

Peltre, le 7 décembre 2009
Le Maire,

Bernadette VELER